Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-212203285-20260918-2026_09_09-DE

CÔTES D'ARMOR
Saint Servais

Extrait du registre de délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-SERVAIS, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame BILLAUX Béatrice, Maire.

Présents : Béatrice BILLAUX, Christian COAIL, Laëtitia LE LOSTEC, David LE ROUX, Ugo TEXIER, Victoria QUEFFELEC, Thomas LE BOURDONNEC, Jérôme CRAS

Absents :
Excusés : Gwenola COÏC, Marina DOLO, Candice CHARRITTE

Thomas LE BOURDONNEC a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-09-09

Limitation de vitesse à 50 km/h au village de Kermabilou : achat de panneaux de signalisation

Mme le Maire rappelle la discussion concernant la limitation de vitesse à instaurer au village de Kermabilou suite à la doléance des riverains. Il avait été décidé de limiter cette voie communale à 50 km/h.

Elle présente le devis de la société SPME22 pour la fourniture et la pose de panneaux de signalisation pour la mise en place de cette mesure. Le devis se chiffre à la somme de 979.29 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte le devis présenté
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

Pour extrait conforme,
Le Maire,
B. BILLAUX